

## Charte Tutorat CenAsso

### I) Relation entre la Commission Tutorat, l'étudiant et le tuteur :

1. Le tutorat est géré par la Commission Tutorat de l'Association. L'attribution se base :
  - Sur demande de l'étudiant quelque soit son cursus au CENATHO et quelque soit son étape dans le cursus.
  - En fonction du secteur géographique de l'étudiant (lieu d'habitation ou lieu de travail ou de préférence).
2. La commission tutorat se charge de trouver un tuteur dans les plus brefs délais et transmettre à l'étudiant les coordonnées de celui-ci.
3. L'étudiant et le tuteur peuvent à tout moment interrompre le tutorat en veillant à prévenir le chargé de la Commission Tutorat (pour les bons soins du suivi des attributions et d'en expliquer la raison afin d'améliorer le service de la commission par la suite).
4. A partir du mois d'octobre, la commission tutorat contactera tuteurs et étudiants :
  - pour mettre à jour les coordonnées des tuteurs
  - pour effectuer un suivi des demandes de tutorats sur l'année en cours

### II) Définition et engagements du tuteur et de l'étudiant :

1. Le tuteur CenAsso est un ancien élève du CENATHO qui a obtenu son diplôme final voire son examen de fin d'études, quelque soit son cursus au sein de l'école.  
Le tuteur s'adapte à la demande des étudiants : Ce peut être le suivi pendant les études, l'aide à la préparation des examens écrit de fin d'année, la préparation de l'examen final, donner des conseils à l'installation, travailler sur des cas pratiques, aider l'étudiant avec son mémoire...  
Le tuteur peut aussi aider les anciens élèves à réintégrer un cursus.
2. L'étudiant est un élève du CENATHO quelque soit le cursus d'études suivi au sein de l'école.  
Il établit sa demande via le site CenAsso, à l'aide du formulaire de contact ou en se rapprochant directement des chargés de la Commission Tutorat.
3. Le tuteur et l'étudiant planifient une ou plusieurs sessions de révisions et s'engagent mutuellement à respecter ce planning. Ensemble, ils fixent le rythme et la durée de leurs entretiens.
4. Au terme de ses études, l'étudiant s'engage à devenir tuteur à son tour.
5. Si vous souhaitez des informations complémentaires vous pouvez consulter le site internet CenAsso : <http://cenasso.fr/>, rubrique Tutorat.

Fait à Paris le 6 mars 2017,

Anne-Christine Van Wambeke, Reponsable Tutorat

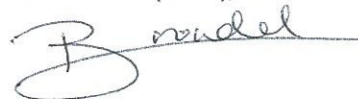


Laurence Bayrounat, Présidente



Charte du Tutorat CenAsso mars 2017

Caroline Brondel (Phan), Trésorière



Nathalie La Sala-Aleksandrowicz, Secrétaire

